

Commission Fiction du mercredi 15 octobre 2025 Compte-rendu

**Rappel : toutes les conversations des commissions du SPI
sont réservées aux adhérent·es et restent confidentielles**

Ordre du Jour

- 1/ Point sur l'actualité politique et conséquences (FTV...)
- 2/ Débrief du Festival de la Fiction de La Rochelle
- 3/ Suite de la tribune *Séries innovantes et créations agiles : un vivier d'avenir à préserver*
- 4/ FJPI : proposition de rencontres de coproductions
- 5/ Prochaines réunions de collègues (TF1, T18)
- 6/ Tour de table sur les relations avec les agents
- 7/ Point sur la commission de suivi scénaristes
- 8/ Point info sur les conditions d'éco-production de TF1
- 9/ Divers : « Pour les Femmes dans les Médias », tour de table partage expérience / difficultés rencontrées / tensions récentes

Point sur l'actualité politique et conséquences

Une motion de censure a été déposée contre le gouvernement Lecornu II. Elle sera soumise au vote des députés le 16 octobre. La filière se trouverait face à une catastrophe si la prochaine étape était la dissolution de l'Assemblée Nationale, compte tenu du projet du RN pour France Télévisions.

La situation de France Télévisions est d'ores et déjà fragile en raison des économies budgétaires demandées de 90M€ dont 65M€ sur la création. Cela représente 165M€ en moins de recettes fiscales et impact sur l'emploi dans la filière (cf notre communiqué de presse du 26 septembre : <https://lespi.org/2025/09/communique-le-spi-a-nouveau-mobilise-contre-la-casse-de-laudiovisuel-public/>)

Pour la première fois, le Ministère de tutelle se range aux côtés du Ministère du budget et ne soutient pas France Télévisions.

- Le SPI a rendez-vous jeudi 16 octobre au Ministère de la culture et va demander un rendez-vous à la Ministre.
- Simon Arnal, Président du SPI et Emmanuelle Mauger, Déléguée générale adjointe sont invités le soir même au dîner de l'audiovisuel de l'Assemblée nationale. Ils pourront aborder les sujets d'actualité avec les députés chargés de l'audiovisuel, notamment Denis Masségli, rapporteur du budget de l'audiovisuel public.
- Par ailleurs, un courrier est envoyé en commun avec les autres syndicats de producteurs audiovisuels à tous les sénateurs et députés pour expliquer l'impact catastrophique d'une baisse de l'enveloppe de la création de 65M€.

Du côté de France Télévisions, le groupe a de nombreux programmes en stock (pour un an, voire près de deux ans) et pas de visibilité sur les budgets.

- FTV a une dizaine d'inédits de « Meurtres à... » en stock, deux autres actuellement en tournage, sans compter les rediffusions non encore utilisées. Les commandes pour la case du samedi soir sur France 3 sont donc en stand-by.
- Certaines séries ne seront pas renouvelées
- Tous les rendez-vous de pitches sont à l'arrêt

Un tour de table est effectué auprès de la cinquantaine de producteurs présent-es à la commission pour connaître leur situation vis-à-vis de France TV afin de négocier avec le groupe si besoin. En effet, en cas d'arrêt de projet, la charte signée avec France TV prévoit des niveaux d'indemnisation.

Il en ressort :

- Un projet de série en préparation (4 épisodes) est maintenu, mais avec des coûts revus à la baisse ;
- Un unitaire dont la version définitive est en attente de validation
- Aucune réponse sur les pitches et plusieurs rendez-vous à venir
- Un unitaire en attente dont le tournage a été demandé avant la fin de l'année
- Un projet pour Slash en développement ; FTV a demandé le tournage avant la fin de l'année
- Un unitaire retardé à 2026
- Plusieurs unitaires en attente

Beaucoup de producteurs s'attendent à des arrêts de projets ou à des réponses reportées au printemps 2026

- Le SPI va envoyer un sondage auprès des adhérents pour établir une liste de tous les projets en suspens.

Debrief du Festival de la Fiction de La Rochelle

Comme chaque année, le SPI était présent au Festival de la Fiction. Cette année, deux événements se sont déroulés le 18 septembre :

- La « traditionnelle » conférence de presse du syndicat ;
- Une table ronde pilotée par Antonin Ehrenberg (Patafilm) « Séries : quels espaces pour le renouvellement des talents ? » avec la participation de réalisateurs, scénaristes et producteurs.

L'organisation de cette table ronde a permis de mieux communiquer avec les instances du Festival et d'y renforcer sa présence. Pour l'avenir, afin que le SPI soit davantage impliqué dans ce Festival, un tour de table est effectué pour recueillir les impressions et propositions des adhérents. Il en ressort :

- Organiser un événement (apéritif, cocktail...) qui permet des échanges en invitant auteurs, talents et diffuseurs ;
- Réaliser un film qui reprend les extraits de productions récentes des adhérents ;
- Réaliser un catalogue (à l'image de celui constitué pour le Sunny Side of the Doc) ;
- S'impliquer dans les Cafés de la Fiction que les adhérents ont beaucoup appréciés. Cependant, la durée des rencontres (3x25') semble trop limitée. 40' seraient plus efficaces. Il serait bon également d'y inviter des agents.

Suite de la tribune « Séries innovantes et créations agiles

Cette tribune, initiée par le SPI et co-signée par l'Uspa, l'U2R et le Syndicat des Scénaristes, a été publiée dans *Le Film Français* à l'occasion de la table ronde du 18 septembre au Festival de la Fiction :

<https://lespi.org/2025/09/series-innovantes-et-creations-agiles-un-vivier-davenir-a-preserver/>

- Elle a connu une bonne mobilisation, y compris par des organismes non signataires à l'origine.
- Manuel Alduy, Directeur du cinéma et des fictions à France Télévisions y a répondu dans *Télérama* : <https://www.telerama.fr/debats-reportages/slash-ne-peut-pas-continuer-a-etre-un-laboratoire-de-la-fiction-que-les-jeunes-ne-regardent-pas-7027458.php>
- Dominique Jubin, Directrice de la fiction française Ciné+ OCS, a assisté à la table ronde et semblait apprécier que le sujet soit exprimé collectivement. Canal Plus a pris conscience du besoin de renouvellement des talents.
- Le CNC a annoncé une déforfaitisation de son aide au développement en sélectif et un élargissement du bonus.

A présent, il est important de poursuivre l'élan donné par la tribune et la table ronde, en menant une réflexion avec la Sacd, la Guilde des scénaristes, les écoles telles que la Femis et le CNC ;

Il serait bon de savoir également comment les nouveaux talents sont aidés dans les autres pays européens.

FJPI – Proposition de rencontres de coproduction

La FJPI (Fédération des Jeunes Producteurs Indépendants) et le SPI se sont rapprochés pour organiser des rencontres pour favoriser les coproductions de long métrage. 23 projets ont été reçus ; une réunion de présentation de 5 projets de long-métrages sélectionnés se tiendra le 27 novembre prochain.

Le SPI propose aux adhérents du collège audiovisuel de suivre cette démarche pour les productions de fiction.

Les adhérents présents y sont favorables, d'autant que cette démarche permet de mettre en avant les jeunes générations.

Prochaines réunions de collège

TF1, T18 et Novo 19 ont été sollicités pour organiser des rencontres éditoriales avec le collège audiovisuel.

Le SPI est en attente de retour de dates de la part de ces diffuseurs. Au moins deux d'entre-elles (TF1 et T18) devraient se tenir avant la fin de l'année.

Les adhérents présents souhaiteraient également une rencontre avec AppleTV.

Relations avec les agents

Le SPI a rencontré le SFAAL en octobre 2024. Des discussions ont été engagées sur l'application des accords dont ils se rapprochent progressivement. Cependant, les agents considèrent toujours les sommes validées dans l'accord comme des minimas et il subsiste toujours un blocage sur le nombre de versions. Les agents demandent un complément de rémunération en fonction du nombre de versions.

Les adhérents échangent sur le fait de commander des séquenciers à un auteur puis de confier la suite de l'écriture aux auteurs référents. Ils pensent que cette pratique n'est possible que dans le cadre d'un atelier d'écriture.

- Un producteur a tout à fait le droit de confier une partie d'écriture à un auteur et une autre partie à un autre (par exemple un auteur pour le synopsis ou le séquencier et un autre pour le dialogué). Les premiers restent co-auteurs.
- Quant à avoir recours à un atelier d'écriture, c'est le producteur et lui seul qui en décide.

Echanges divers sur le sujet :

Des adhérents informent de problèmes avec certains talents : disponibilités lorsqu'ils ou elles jouent le soir dans un théâtre, exigences sur le temps de préparation. Souvent ces faits surgissent au dernier moment et retardent la signature de leur contrat. Parfois, pour ces raisons, un tournage peut débuter sans signature du contrat avec le talent.

Point sur la commission de suivi de l'accord avec les scénaristes

Deux réunions de comité de suivi se sont tenues cet été. Il en ressort un bilan plutôt positif. Les blocages rencontrés portent sur le nombre de versions ou comment organiser les différentes étapes d'écriture.

La Guilde est chargée de rédiger une note. La différence entre option et cession y sera clarifiée.

Un adhérent propose que le SPI se porte solidaire des scénaristes pour leur inscription à l'assurance chômage. Ceci fait partie de leurs revendications actuelles et représente un intérêt mutuel afin que les auteurs travaillent sereinement.

A préciser : les auteurs ne peuvent bénéficier d'une assurance chômage, mais perçoivent des droits de la SACD.

Point info sur les conditions d'éco-production de TF1

Le groupe TF1 s'apprête à envoyer un courrier aux producteurs avec lesquels il travaille habituellement. Dans ce courrier, il annonce que TF1 souhaite s'aligner sur la norme Afnor qui sert de socle pour le bonus RSE+ du CNC.

Certains adhérents s'interrogent sur le fait que ce bonus pourrait faire baisser l'apport de TF1 dans les productions.

Divers

Pour les Femmes dans les Médias

Lors du prix de la meilleure production qui a été décerné par PFDM à La Rochelle au Festival de la Fiction, il a été constaté que l'association compte très peu de membres du SPI.

Nous encourageons les productrices du SPI à se rapprocher de PFDM.

Coproductions avec le Canada

Emmanuelle Mauger a été invitée à se rendre à Vancouver (du 21 au 26 octobre) afin de rencontrer différents décideurs dans le but de favoriser les coproductions France-Canada en zone non francophone. Il s'agit aussi pour la Colombie britannique de répliquer aux taxes

exigées par les Etats-Unis avec une politique volontariste et notamment la création d'un fonds « Creative CB » pour les séries de fiction francophones et anglophones.

Tour de table, partages, expériences

Accord TF1-Netflix et France TV-Amazon

Un adhérent questionne sur les accords TF1-Netflix et France TV-Amazon qui soulèvent de nombreux points d'inquiétude

- Les œuvres sont produites pour un diffuseur et non pour la plateforme ce qui pose un problème de confiance vis à vis des talents et des auteurs ;
- Les maisons d'archives augmentent leurs tarifs (principalement en Documentaire) ;
- Les producteurs ne perçoivent pas de rémunération complémentaire ;
- Problème de fenêtrage...

Le SPI informe qu'il n'a pas été tenu informé de ces accords et l'a appris par la presse. Dans les accords producteurs-diffuseurs, est écrit que les producteurs acceptent la diffusion "chez tout partenaire tiers". Pourtant la liste des partenaires n'a jamais été transmise, malgré l'insistance du SPI. A l'époque il s'agissait de "MyCanal".

A préciser :

- Les auteurs percevront des droits en fonction des diffusions ;
- Territorialement, les diffusions plateforme sont limitées à la France ;
- Un partage de recettes est prévu avec la chaîne.

Le SPI a rendez-vous le 16 octobre avec la Présidence de l'Arcom. Ce sujet sera évidemment à l'ordre du jour car se pose un problème de transparence. Aussi, avec Netflix et Amazon, il ne s'agit plus du tout de la même offre que celle de "MyCanal" puisque ces plateformes peuvent être vues gratuitement en acceptant la publicité.

Amazon Prime Video – chronologie des médias

Amazon Prime Video a approché le SPI pour négocier un accord à la fois en cinéma et en audiovisuel. Ils veulent une chronologie des médias à 12 mois.

Avant toute négociation, le SPI va exiger de la part d'Amazon, la transparence sur son chiffre d'affaires France. Or, actuellement, il y a un désaccord entre Amazon et l'Arcom sur la manière de déterminer son chiffre d'affaires en France pour son activité "Prime Video".

Unifrance

Des adhérents se questionnent sur le montant de leur cotisation à Unifrance (1500 €) alors qu'ils ont le sentiment que l'organisme œuvre davantage pour les distributeurs que pour les producteurs.

- Pour information, Unifrance a contacté le SPI pour l'entendre sur ses attentes ; un rendez-vous est prévu fin novembre

* * * * *

La prochaine commission Fiction se réunira le 26 novembre